

# Pour favoriser l'ADSL, un amendement à la LME pourrait freiner le WiMax

On le sait, une des priorités de Nicolas Sarkozy est de parvenir à une couverture haut débit en France de 100% d'ici quatre ans. La réussite de ce challenge pourrait être favorisée par l'adoption d'un amendement inscrit dans la loi de modernisation de l'Economie (LME) actuellement débattue par le Parlement.

Selon nos confrères de [The Inquirer](#) (groupe NetMediaEurope), [ce texte](#), déposé par le sénateur UMP et président du conseil général de la Moselle, Philippe Leroy et adopté par la haute assemblée le 10 juillet dernier, prévoit **l'obligation de dégroupier les sous-répartiteurs téléphoniques**.

Explications. Aujourd'hui, les infrastructures des FAI s'arrêtent aux répartiteurs (NRA). La fourniture des services ADSL n'est possible qu'à partir du répartiteur, plus éloigné de l'utilisateur que le sous-répartiteur. L'objectif serait de permettre aux opérateurs d'étendre leur réseau jusque dans les sous-répartiteurs **ce qui aura pour effet d'étendre la couverture DSL et donc de rendre éligible à l'ADSL des lignes situées actuellement en zone blanche**.

Aujourd'hui, seul le service de la voix est autorisé au sous-répartiteur par l'opérateur de la boucle locale cuivre. Les services DSL sont exclus.

En dégroupant la sous-boucle locale au niveau du sous-répartiteur on permettra également de doper le débit des abonnés qui sont trop éloignées des NRA et qui ne peuvent avoir accès à l'IPTV par exemple.

Comme le rappellent nos confrères, le dégroupage des sous-répartiteurs était déjà prévue par la législation mais elle n'impose aucune disposition particulière quant au type de services devant être fourni par l'opérateur sur ce segment, explique le sénateur. Et en juillet 2007, un avis d'experts [avait confirmé la faisabilité](#) technique de ce déploiement.

L'ouverture obligatoire des sous-répartiteurs concerne en premier lieu France Télécom qui devra laisser les opérateurs concurrents s'installer dans ses équipements. L'opérateur historique propose déjà ce type de prestation avec **l'offre NRA-ZO qui prévoit la mise en place d'un DSLAM à proximité du sous-répartiteur. Mais cette offre est destinée aux seules collectivités locales qui doivent en partie la financer**.

Si l'amendement du sénateur Leroy est définitivement adopté (tout le texte doit maintenant repasser à l'Assemblée nationale), il devrait donc accélérer la couverture en zone blanche ou grise. Pour peu que les opérateurs alternatifs acceptent d'investir dans des zones peu rentables...

Par ailleurs, ce texte pourrait porter un sérieux coup aux déploiements de réseaux sans fil, souvent utilisés comme alternative au DSL. Le WiMax fixe et mobile encore balbutient, en serait la première victime.

Il faut dire que depuis la distribution des licences WiMax régionales en 2006, peu de réseaux ont

été déployés. Les opérateurs attendent les équipements et les équipements se font attendre, notamment du côté de chez Intel. Le dégroupage des sous-répartiteurs pourrait donc réduire sérieusement l'attrait de cette technologie. Reste à savoir dans quelle mesure le dégroupage de ces équipements étend concrètement la couverture DSL et si cette ouverture est plus économique qu'un déploiement de réseau sans fil.